

Retour aux sources

Autor(en): **Ramseyer, Roland**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **113 (1968)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il est trop facile de s'arrêter ici et de conclure qu'après tout « on n'en demande pas plus des instructeurs ». La question n'est pas là. Dans la situation actuelle du marché de l'emploi, l'Armée n'est pas en position de dicter ses conditions : *ce n'est pas ce qu'elle attend des candidats mais bien ce que les candidats attendent d'elle qui est déterminant.*

6. A long terme, il n'est pas certain qu'il soit rentable de jouer de la qualité pour s'y retrouver sur la quantité ; il est, au contraire, à craindre qu'elles ne diminuent les deux à la fois. Il est peut-être temps d'envisager un autre système. Celui qui, proposant aux candidats un enrichissement intellectuel et de réelles responsabilités, saura les attirer et les retenir.

* * *

Un bulletin d'Armée et Foyer me tombe à l'instant sous les yeux. J'y trouve ce mot d'André Siegfried : « La Suisse est condamnée à la supériorité. » On en ferait une bien belle devise.

Major Jean DE LAVALLAZ

Retour aux sources

Sport volontairement ignoré du vieux continent, la chasse à l'arc est en passe de devenir dans les Etats d'Amérique du Nord l'attribut d'une nouvelle élite. A moins qu'il ne s'agisse en l'occurrence de la dégénérescence d'un peuple ayant épuisé les émotions que procure la traque du gros gibier avec des armes trop perfectionnées qui enlèvent tout aspect de « risque » au chasseur.

Mais là n'est pas notre propos.

De tous temps, les instruments forgés pour la chasse ont trouvé leur application pour la guerre. Souvent même avec profit, l'expérience cynégétique échappant à certaines contraintes ou règles de la guerre définies par des conventions ou l'usage.

Acculés à une forme de combat pour lequel ils ne sont pas préparés et qui échappe aux schémas du « Kriegspiel », les Américains recherchent, par des techniques peu orthodoxes, à combler des lacunes tactiques. Pour équilibrer ce désarroi, ce grand peuple qui a pour lui une vitalité débordante et qui ne s'embarrasse pas d'idées préconçues, puise aux sources des techniques, même si ces dernières sont empruntées aux primitifs.

Autre facteur qui favorise cette éclosion « d'essais », l'Américain a conservé la nostalgie d'un certain folklore national assorti d'un libéralisme propre aux gens de l'Ouest. En marge des armes individuelles « d'ordonnance », le G.I. s'arroge souvent le droit de porter « son » arme personnelle. Dans les armes de poing, il est commun de faire campagne avec un 357 Magnum, un Colt 44, voire même un Luger, compagnon des campagnes du Pacifique ou prise de guerre.

Pour des missions spécifiques de contreguérilla, certains commandants d'unités U.S. ont fait venir de leur pays des arcs de chasse.

Ce besoin répond à des conditions particulières d'exploitation.

L'arc possède des aptitudes complémentaires à l'arme à feu.

Enumérons-les :

Son silence, condition essentielle pour neutraliser sentinelles ou patrouilleurs isolés, sans donner le branle-bas.

Sa portée, efficace en des mains expertes jusqu'à 150 m.

Sa précision, suffisante aux distances usuelles pour toucher le but humain dans ses zones vulnérables. Un tireur moyen doit être capable de placer six traits dans un cercle de 15 cm., à 50 m. Autant dire l'équivalent d'un tireur à l'arme de poing qui ne sortirait pas du 9 sur cible P.

Sa pénétration, relativement supérieure à la balle dans certains milieux. Tout le monde sait, par exemple, qu'une balle de fusil tirée à bout portant contre un plan d'eau sera d'autant plus vite ralentie que sa force vive est grande. La « réaction »

ou opposition du milieu croît proportionnellement à « l'action » caractérisée par les qualités dynamiques et cinétiques du projectile. On peut admettre que la balle de fusil aura perdu son énergie après 80-100 cm. de course alors que la flèche peut pénétrer le milieu liquide jusqu'à 3 m. et plus. On voit donc tout l'intérêt de cette technique dirigée contre des hommes-grenouilles ou des combattants dissimulés par des plans d'eau.

Son pouvoir directionnel, à certains égards supérieur à la balle en tir « ajusté », là où la végétation risque de dévier un projectile conventionnel rapide et léger, voire même de le désintégrer.

Psychologiquement plus redoutable que la meilleure balle. Si l'on craint la blessure par arme à feu, la balle conserve un aspect « civilisé ». La flèche et ses effets semblent plus « barbares ».

Les missions secondaires auxquelles nous avons vibré étant enfants: vecteur pour messages, remorqueur de filin, etc.

Nous nous garderons de sombrer dans l'infantilisme ou dans un romantisme douteux. Rappelons que les Anglais ont utilisé pendant la seconde guerre mondiale des commandos de parachutistes-arbalétriers qui ont opéré en France.

Cela étant dit, quels sont les critères auxquels doit répondre un tel matériel?

L'arc

Longueur totale ne dépassant pas 1,20 m. pour une force développée d'environ 35-40 kg.

L'emploi de la fibre de verre, de l'aluminium et des aciers inoxydables, les colles nouvelles type « epoxy », constituent un matériel apte à supporter les différences climatiques et hygrométriques.

Le dacron se révèle un matériel idéal pour réaliser des cordes à la fois fines et résistantes.

Les gaines de camouflage réalisées dans des tissus synthétiques épousent les formes de l'arc sans toutefois être trop ajustées. Leur rôle est d'éliminer les reflets parasites pouvant

dévoiler la présence du tireur, tout autant que d'agir comme « modérateur de son » en limitant l'amplitude sonore des vibrations au décochement de la flèche.

Enfin, autre astuce que décrit R. Roth¹ dans une étude consacrée à ce sujet, des rondelles de caoutchouc mousse placées sur la corde de part et d'autre de la flèche éliminent le claquement de cette dernière contre la face interne de l'arc.

Les flèches

D'un poids total d'environ 25 gr., la longueur sera comprise entre 60-70 cm. Le fût, réalisé en zicral ou en fibre de verre, pourra être verni ou sablé noir mat.

L'empennage sera de préférence en plastic. Les pointes, rapportées, sont à deux ou trois tranchants, particulièrement acérés.

Dans des mains expertes, l'arc représente une arme particulièrement efficace tant psychologiquement que pratiquement.

Lorsque nous serons parvenus certains échos du Vietnam, non plus basés sur quelques expériences isolées, mais fonction de rapports plus importants, il sera intéressant de faire le point. Cela d'autant plus qu'il semble que le Vietcong n'est pas resté sur l'expectative en ce domaine et qu'à son tour il expérimente un matériel similaire de provenance chinoise.

Roland RAMSEYER

¹ Revue *Cible*, février-mars 1968.